

# PEDT intègrent le Plan mercredi



# PEDT intégrant le plan mercredi

1) PORTEURS DU PROJET	5
Echelle du PEDT :	5
Durée du projet :	5
Commune porteur du projet :	5
Nom, fonction et adresse du responsable du projet :	5
Maire signataire de la convention :	5
2) TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS	5
Accueil de loisirs concerné	5
3) PILOTAGE ET COORDINATION	6
Composition et fonctionnement du comité de pilotage :	6
Référent ou un coordinateur du PEDT	6
Date et durée de la convention :	6
4) OBJECTIFS ET MOYENS	7
Partenaires :	7
Objectifs éducatifs et moyen du Plan mercredis partagés par les partenaires :	7
Locaux et installations utilisées :	8
Modalités de suivi et d'évaluation du projet :	9
5) ORGANISATION	9
Temps périscolaire du mercredi : matin, après-midi et journée	10
Temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, Pause méridienne) :	10
L'accueil périscolaire du matin :	
Repas :	
Pause méridienne	
Goûter et accueil périscolaire du soir	11
Modalités d'organisation	
Le mercredi :	
Mercredi type dans l'accueil de loisirs	
Participation financière	
Gratuité pour toutes les familles :	
Participation des familles, modulées selon les ressources :	
ACTIVITÉS	1.4

# **PREAMBULE**

Le PEDT est mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation et dans une « Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire / circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 / MENESR - DGESCO B3-3 ».

#### Il vise à :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ;
- Faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant ;
- Favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEdT est un PROJET EDUCATIF GLOBAL ET PARTENARIAL. Il est davantage un processus en évolution permanente qu'un document figé.

## INTRODUCTION

L'enfance, les jeunesses et les familles sont une préoccupation communale forte qui se traduit par des orientations politiques et des moyens financiers, matériels et humains importants. La commune a fait le choix de mettre l'éducation comme l'une de ses priorités en mettant en place des accueils de loisirs périscolaires de qualité, en mettant en place une maison des Ados, en accompagnant les enseignants dans leurs projets, en investissant dans les locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires, avec l'inclusion de la jeunesse dans les actions de la collectivité...

L'éducation est l'affaire de tous. La journée de l'enfant est bien souvent longue, c'est pourquoi, il a besoin de cohérence éducative. La multiplicité des acteurs de l'éducation nécessite une complémentarité des temps éducatifs, dans le respect des compétences de chacun. Si les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants et que l'école a pour mission l'enseignement des connaissances, les autres acteurs (animateurs, ATSEM, personnel de la petite enfance, personnel de la restauration scolaire, bénévoles dans le milieu associatif, élus, agents de la collectivités ...) ont un rôle essentiel à jouer dans le PEdT. La volonté de la commune est de fédérer toutes ces énergies, connaissances et compétences afin de travailler ensemble dans une démarche partagée, à partir d'objectifs communs, pour l'intérêt de tous et de chacun. C'est pourquoi tous les acteurs éducatifs ont été associés à des réunions pour définir et enrichir ce beau projet destiné à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur réussite tout au long de leurs parcours. Ce PEdT vise l'épanouissement personnel pour former des êtres libres, capables de faire société. Pour favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes, il est nécessaire de tendre vers une éducation globale et inclusive pour tous.

Ce renouvellement du PEdT s'est appuyé sur une démarche participative de co-construction, qui a réuni élus, parents, professionnels et associations de la commune. Il réaffirme l'alliance éducative, construite à partir d'une solide communauté éducative. Aussi, il confirme que la continuité, la complémentarité et la cohérence entre tous les acteurs et pendant tous les temps, sont le cadre commun pour agir ensemble autour des trois axes éducatifs :

## 1) PORTEURS DU PROJET

#### Echelle du PEDT :

Le PEDT est mis en place au niveau communal, à l'échelle de la commune de Noailles

#### Durée du projet :

La convention signée avec les partenaires institutionnels porte sur trois années scolaires : 2023/2024 ;2024/2025 ; 2025/2026

#### Commune porteur du projet :

La commune de NOAILLES est porteuse du projet « PEDT intègrent le Plan Mercredi ». Ce dernier remplace le PEDT existant.

## Nom, fonction et adresse du responsable du projet :

Le maire de la commune de NOAILLES, Monsieur Benoît BIBERON est responsable du projet.

Adresse de la mairie : 1 Rue de Paris, 60430 Noailles.

## Maire signataire de la convention :

Le maire de la commune de NOAILLES, Monsieur Benoît BIBERON.

# 2) TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

#### Écoles concernées par le projet :

Ecole primaire du chemin vert - rue du chemin vert 60430 Noailles

#### Accueil de loisirs concerné

ACM-Noailles Rd 115 Route de Chaumont

Ecole du chemin vert 60430 NOAILLES

Tel: 06 09 64 40 54

Mail: centredeloisirs@noailles60.fr

## 3) PILOTAGE ET COORDINATION

## Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

Le comité de pilotage se réunira au moins 3 fois sur la durée d'une année scolaire sur les périodes suivantes :

- Réunion de rentrée (septembre) cette réunion permettra à chaque partenaire de se rencontrer et d'échanger sur la mise en place des projets inscrit au PEDT. Cadrage de l'évaluation, création d'outils d'évaluation selon les actions menées
- Réunion de bilan intermédiaire (1er trimestre N+1): Partage des résultats et des observations de chaque acteur, mise en débat et analyse des résultats, construction progressive et partagée des conclusions évaluatives, proposition et réajustement des objectifs et des actions
- Réunion de bilan annuel (juin) l'évaluation du PEdT contribue à :
- créer les conditions d'une amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants ;
- renforcer la coopération éducative entre les acteurs éducatifs

## Référent ou un coordinateur du PEDT

Contact Mairie: Monsieur Cyprien ACCARD

- 1 rue de Paris - 60430 Noailles

Tel: 03.44.03.30.61

Mail: accueil@noailles60.fr / scolaire@noailles60.fr

Contact ALSH: Madame Courty

ACM-Noailles

Rd 115 Route de Chaumont

Ecole du chemin vert 60430 NOAILLES

Tel: 06 09 64 40 54

Mail: centredeloisirs@noailles60.fr

## Date et durée de la convention :

La durée de la convention de coordination est fixée à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 4 septembre 2026.

## 4) OBJECTIFS ET MOYENS

#### Partenaires:

Les partenaires principaux du projet « Plan Mercredi » en sont aussi les principaux acteurs :

- L'accueil de loisirs et son équipe
- L'école et l'équipe enseignante
- Les représentants des parents d'élèves
- La maison des ados de la commune
- Les associations de la ville
- Des intervenants viennent compléter chaque année les activités de la structure, les mercredis.

L'ALSH de Noailles travaille avec un réseau d'intervenants (professeurs de danse, prestataires divers N'JOY) qui proposent de nombreuses activités que les équipes ne sont pas en capacité de mener

- Initiations et stages sportifs
- Activités culturelles
- Activités d'Expression

Les associations de la commune sont également mises à contribution (Les anciens combattants, le Comité de Jumelage, les randonneurs du patrimoine, l'AIPEEN, le club de l'amitié, ...)

## Objectifs éducatifs et moyen du Plan mercredis partagés par les partenaires :

- ⇒ Favoriser le bien-être et l'épanouissement des différents publics.
- 1. Inciter les élèves à s'engager dans la vie de la collectivité
- 2. Développer la créativité et la curiosité de chaque enfant
- 3. Développer la sociabilité chez l'enfant et le suivre dans ses apprentissages
- 4. Susciter le plaisir de partager les différents projets avec les différents acteurs.

Pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, il est essentiel de prendre en compte les 7 besoins fondamentaux : sécurité et stabilité, amour et affection, stimulation et curiosité, limites et cadre, autonomie et responsabilité, soutien éducatif et psychologique, et relations sociales et appartenance. Répondre à ces besoins de manière adaptée permet à l'enfant de se développer dans un environnement harmonieux, favorable à sa croissance personnelle et à la construction de son identité et faire de lui le citoyen de demain.

## ⇒ Inclusion et accessibilité de tous les publics

- 1. réalisation d'activités collectives (jeux de coopération, jeux d'équipe...),
- 2. fabrication ou élaboration de jeux dont les enfants auront établi les règles (travail sur l'équité...)
- 3. Participation à différentes disciplines des jeux paralympiques
- 4. Participation à différentes manifestations (Ela, kermesse, gala)
- 5. Améliorer l'entraide, la coopération et le respect entre les élèves.

Les enfants construisent leurs connaissances par rapport aux idées reçues à propos du handicap.

Ils abordent des notions liées au handicap : types de handicap, compensation, accessibilité Ils se mettent en situation de comprendre les solutions de compensation, variables d'une personne à l'autre pour pratiquer un sport mais également dans sa vie quotidienne.

Tendre vers la rencontre de l'autre, le partage, l'échange, l'entraide et la solidarité au sein du groupe.

- ⇒ Favoriser les pratiques culturelles, sportives et citoyennes de la jeunesse.
- 1. organisation de sorties culturelles : musées, médiathèque, cinéma, expositions,
- 2. proposer différentes familles d'activités sportives et culturelles.
- 3. Découvrir le patrimoine qui l'entoure.

Accompagner l'enfant dans la découverte de nouvelles disciplines et activités physiques à travers la mise en place de projets d'animations originaux et enrichissants. Il y a nécessairement dans son application des zones vides de façon à intégrer l'enfant en tant qu'acteur à part entière

## Locaux et installations utilisées :

- Une salle d'activités périscolaires
- Deux salles d'évolution, dont nous partageons l'utilisation avec l'équipe enseignante
- 2 petites salles d'activités manuelles (poterie et salle des maitres)
- 2 salles de stockage.
- Une cour de récréation et deux préaux
- 2 salles de bibliothèque
- Un jardin
- Un bureau administratif
- Une salle de réunion, dont nous partageons l'utilisation avec le psychologue scolaire

## Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

Les modalités de suivi sont définies comme suit :

Le comité de pilotage est chargé d'évaluer les actions mises en place dans le cadre du plan Mercredi. Les réunions programmées permettent d'établir un bilan intermédiaire de la période écoulée.

Le comité s'attachera à évaluer les actions et projets mis en place au regard des objectifs fixés en prenant en compte les indicateurs suivants :

- Le programme prévu / le programme réalisé
- Les retours des enfants et des familles
- Les retours des professionnels (animateurs, intervenants, enseignants)
- Les données de fréquentation

Le coordinateur du projet est chargé de collecter l'ensemble des données nécessaires à l'établissement des bilans et de les présenter pour le comité de pilotage.

## 5) ORGANISATION

L'accueil de loisirs est déclaré à la SDJES de l'Oise. L'habilitation de l'accueil de loisirs est renouvelée chaque année.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La Municipalité est chargée de l'ensemble de l'organisation des accueils selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre du Plan mercredi, l'élaboration du PEDT, son suivi et son évaluation, en concertation avec les élus.
- L'élaboration du projet éducatif et du projet pédagogique, répondant aux exigences réglementaires des différents partenaires (SDJES, PMI, CAF, etc.)
- o La gestion des installations, équipements, mobilier et matériel.
- L'achat et le renouvellement du matériel pédagogique en cohérence avec le projet pédagogique.
- La préparation et l'organisation des activités pour chacun des services, et, adaptées au public accueilli, en collaboration avec le public concerné (notamment le public jeunes) les équipes enseignantes et l'ensemble des acteurs locaux.
- L'établissement et la diffusion, après validation par la municipalité, des supports de communication destinés aux familles et aux jeunes relatifs aux modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi), de l'accueil extrascolaire et de la restauration scolaire, aux activités proposées et aux tarifs retenus.
- L'organisation de réunions d'information pour les familles et d'évaluation trimestrielle en présence de représentants de la commune.
- L'encadrement et l'animation des activités proposées par du personnel disposant des compétences et des qualifications requises.
- La gestion du personnel incluant la mise en place d'un encadrement de qualité, la formation et la rémunération du personnel
- o L'obtention auprès des services compétents des agréments réglementaires.
- Les démarches préalables à l'obtention par le prestataire d'aides spécifiques et de subventions auprès des organismes concernés (C.A.F, etc...).
- o La préparation des budgets prévisionnels et comptes de résultats.

- La gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation des activités.
- La facturation et la perception du prix des activités, le contrôle des encaissements.
   Les recettes seront alors transmises au régisseur titulaire pour dépôt en perception.
- o Les relations avec les familles et l'établissement des attestations de présence.
- L'établissement d'un bilan quantitatif et qualitatif écrit des activités dans les délais imposés par les partenaires financiers, notamment la CAF.

0

#### Temps périscolaire du mercredi : matin, après-midi et journée

L'accueil du mercredi se déroule sur toute la journée sur les horaires suivants :

- Accueil à la journée : 7h00 -19h00

L'accueil est possible avec ou sans le repas, à la journée ou à la demi-journée.

Matin sans repas : 7h00 -11h45Matin avec repas : 7h00 -13h30

Après-midi sans repas : 13h30 -19h00Après-midi avec repas : 11h45 -19h00

# <u>Temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, Pause méridienne) :</u>

#### L'accueil périscolaire du matin :

L'accueil est effectué chaque matin auprès du référent de l'accueil de loisirs. Cet accueil se déroule de 7h00 à 8h00. Lors de cet accueil, les familles, parents, devront signaler auprès de l'animateur référent toutes informations relevant de l'enfant susceptibles de permettre d'appréhender au mieux la journée avec l'enfant. Les enfants sont accueillis à partir de 7h par les animateurs qui proposent aux enfants des activités favorisant leur retour au calme avant le début des classes. Les jeux calmes sont privilégiés : coloriages, activités créatives, lecture, jeux de société et de construction (type KAPLA...).

Durant le temps d'accueil, les enfants ont accès librement aux zones ou coins aménagés. C'est un temps nécessaire qui permet à l'enfant arrivant une meilleure immersion. Des animateurs sont présents pour gérer l'arrivée et le bon déroulement de l'accueil, ils peuvent aussi proposer des activités complémentaires, l'enfant restant libre de ses choix de faire ou de ne pas faire. A partir de 8h00 les enfants sont accueillis gratuitement. Les maternelles sont encadrées par les ATSEM qui proposent des jeux durant ce temps. Les élémentaires sont pris en charge dans la cour de récréation. Avant d'être confiés aux enseignants à 8h20, les enfants participent, aidés des animateurs, au rangement des locaux et également au temps d'échange avec les enseignantes pour un bonne prise en charge des enfants.

#### Repas:

Le moment de repas est un moment privilégié où les enfants, tout en se restaurant, peuvent échanger avec d'autres enfants ainsi qu'avec les animateurs. Les équipes encadrantes sont vigilantes quant à la discipline et la bonne conduite pendant l'heure des repas. Les règles d'hygiène étant primordiales, les enfants sont invités à aller aux toilettes et à se laver les mains avant de rentrer en cantine. Les enfants doivent goûter à tous les plats. 3 types de repas sont possibles, normal, sans porc et sans viande. Deux services de 1h chacun sont mis en place pour pouvoir accueillir l'intégralité des enfants inscrits. Le repas est actuellement servi à table pour tous, élémentaires et maternels, la commune et direction du centre ont pour objectif de faire évoluer ce mode de fonctionnement (self). L'aménagement en self, permettrait d'établir là encore un moment supplémentaire dans l'autonomie et l'apprentissage de l'enfant par exemple.

Même lors de moments informels, la collectivité propose aux enfants d'enrichir leur répertoire culturel tel que la découverte d'instruments, quizz et d'autres animations sont proposées sur ce temps.

#### Pause méridienne

Les repas sont confectionnés par un prestataire extérieur.

<u>Jusqu'à la reprise des classes</u>, une diversité d'activités est proposée aux enfants. Ils ont le choix entre des jeux collectifs en plein air (foot, volley, jeux de raquettes), des activités manuelles et artistiques, des activités calmes (lecture, jeux d'imagination, de construction ...).

Moment récréatif et instructif informel : se déroule généralement de 11 h 30 à 12 h 30 ou de 12 h 30 à 13 h 20 (2 services mis en place sur le temps scolaire). L'Equipe d'enseignantes met en place les APC avec les élèves. Le temps méridien est un temps de passation entre les enseignants et les animateurs, le programme « Pratiquer une activité physique quotidienne » est mise en place sur ce temps. Le Plan mercredi permet aux équipes éducatives de mettre en relation les projets de chaque entité.

#### Goûter et accueil périscolaire du soir

Ce temps se déroule dans les locaux de l'accueil, ou en extérieur si le temps le permet. C'est un moment de régulation qui permet aux enfants d'échanger sur leur journée. Il peut permettre aussi de faire le bilan auprès des animateurs. Les lundis et jeudis une aide aux devoirs est proposée aux enfants par un intervenant formé aux apprentissages scolaires.

<u>A partir de 16h30 jusque 19h</u>: ce moment est le temps de « fin » de la journée et se présente aussi sous forme de temps libre, avec proposition d'activités (Manuelle, sportives, libre ou détente). Les enfants sont pris en charge à 16h30. Ils participent au service du goûter et débarrassage des tables. Vers 17h15, différentes activités sont mises en place afin de permettre plus d'autonomie aux enfants. Un coin calme est à leur disposition. Le rangement de la salle se fait au fur et à mesure des départs.

Les actions entreprises par la municipalité ont pour objectif de mobiliser les ressources du territoire, afin de garantir une continuité éducative entre l'école et les différentes activités proposées dans le cadre des activités périscolaires, contribuant ainsi à l'épanouissement et au développement des potentialités des enfants.

## Modalités d'organisation

#### Le mercredi :

Pour que les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il a été indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignants.

De fait, à la rentrée, le plan mercredi va être reconduit sur la commune en partenariat avec l'équipe enseignante et les différents partenaires du projet éducatif partagé. Les activités du mercredi, conçues dans une logique à la fois de loisirs, de découvertes et de pratiques, pourront être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, civiques et sportives, et en lien avec le projet d'école. Ces activités seront donc complémentaires aux apprentissages réalisés en classe.

#### Mercredi type dans l'accueil de loisirs

**7h00-9h30** Accueil échelonné des enfants : durant ce temps, il est proposé aux enfants des jeux calmes, jeux libres, jeux de société, coloriages, Créatif etc.

9h30-10h Temps récréatif.

**10h00-12h00** Début des activités. Sur ce temps une activité manuelle ainsi qu'une initiation sportive est mise en place par les animateurs pour mettre en avant les capacités de chaque enfant ainsi que les compétences de chaque animateur.

**12h-13h15** Repas convivial avec les animateurs.

**13h15-13h45** Temps récréatif.

**13h45-14h15** Temps calme pour respecter le rythme de l'enfant.

**14h15-16h00** Début des activités. L'après-midi, il est proposé aux enfants des jeux sportifs, de coopération, de stratégie, ou de réflexion.

**16h00-16h30** Nous profitons du goûter pour échanger avec les enfants sur les différentes activités qui leur ont été proposées et ainsi faire le bilan de la journée.

**16h30-19h00** Départ échelonné des enfants : sur ce temps, il est proposé aux enfants des jeux calmes, jeux libres, jeux de société, coloriages, créatifs etc.

Effectif du mercredi sur les différents accueil				
	Matin	Midi	Après-midi	
Elémentaire	45	47	40	
Maternelle	35	35	35	

La charte qualité engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi sur 4 axes :

- Complémentarité éducative
- Inclusion et accessibilité de tous les publics
- Inscription du projet sur le territoire
- Diversité et qualité des activités

#### Hors mercredi:

Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration.

ACM-Noailles Rd 115 Route de Chaumont Ecole du chemin vert 60430 NOAILLES

Tel: 06 09 64 40 54

Mail: centredeloisirs@noailles60.fr

Nombre d'enfants concernés semaines scolaire.

Accueil matin: environ 30 enfants

Pause méridienne : environ 260 enfants (85 maternelles et 175 primaires)

Accueil du soir : environ 95 enfants (40 maternelles et 55 primaires)

Nombre d'enfants concernés semaines extrascolaire

Primaire entre 36 et 48 Maternelle entre 24 et 32

Accueil collectif de mineurs soumis à déclaration.

ACM-Noailles Rd 115 Route de Chaumont Ecole du chemin vert 60430 NOAILLES

Tel: 06 09 64 40 54

Mail: centredeloisirs@noailles60.fr

## Participation financière

#### Gratuité pour toutes les familles :

La collectivité propose à l'ensemble des administrés un accueil gratuit de 8h00 à 8h20. Les enfants possèdent un dossier complet au sein de l'accueil de loisirs peut être accueillis gratuitement sur ce temps. Les maternelles sont encadrées par les ATSEM qui propose des jeux durant ce temps. Les élémentaires sont pris en charge dans la cour de récréation. Avant d'être confiés aux enseignants à 8h20.

#### Participation des familles, modulées selon les ressources :

Les tarifs des familles sont calculés à partir du barème n°1 pour les jours scolaires et n°1 pour le mercredi, de la CAF de l'Oise. Chaque barème prend en compte les ressources annuelles des familles et le nombre d'enfants (1 à 4 et plus)

Plancher des ressources mensuelles : 500€
Plafond des ressources mensuelles : 3 200€

Tarifs maximums: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

- Tarif Périscolaire Matin : 1,93€

Tarif Pause Méridienne (hors repas): 1,61€

Tarif Périscolaire Soir : 3,22€.

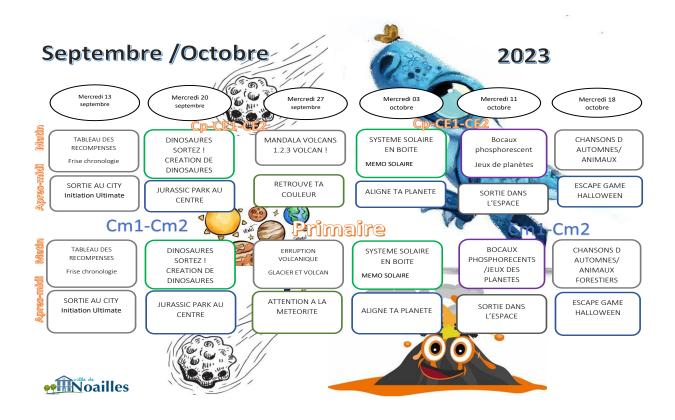
Tarifs maximums : Mercredi - Journée : 10,30 €

Demi-journée (matin ou après-midi) : 5,15 €

Aucun supplément tarifaire n'est demandé lors des activités exceptionnelles (sorties, intervenants, veillées).

## **ACTIVITÉS**

6.1) Types d'activités proposées aux enfants le mercredi



- 6.2) Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :
  - Favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves,
  - Permettre à tous les élèves d'avoir accès à la culture
- 6.3) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins :

Les programmes d'activités sont définis à l'avance avec la possibilité de les moduler afin d'obtenir l'adhésion du groupe. Les enfants sont acteurs en leur laissant un droit d'expression sur les choix à opérer. Plusieurs activités peuvent être proposées simultanément

6.4) Intervenants assurant la prise en charge des activités :

L'ALSH de Noailles travaille avec un réseau d'intervenants (professeurs de danse, prestataires divers N'JOY) qui proposent de nombreuses activités que les équipes ne sont pas en capacité de mener Initiations et stages sportifs

- Activités culturelles
- Activités d'Expression

Les associations de la commune sont également mises à contribution

Signataire(s) du projet :

Date: 24/11/2023